



Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif pour adoption

| |
|---|
| Résolutions : Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel |
| A. Lien avec le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 |
| 1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 au titre duquel/desquels ces projets de résolution seraient appliqués s'ils étaient adoptés : 4.3.2 Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes |
| 2. En quoi l'examen des projets de résolution se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 ? Sans objet |
| 3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 : Sans objet |
| 4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer les résolutions : Concernant le projet de résolution 1 (Rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, personnes à charge aux fins du regroupement familial et congé parental), les amendements au Règlement du personnel entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023. Concernant le projet de résolution 2 (Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général), les modifications de la rémunération entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023. Il n'y a pas de date définie de fin d'application. |
| B. Incidences, en termes de ressources, de l'application des résolutions pour le Secrétariat |
| 1. Dépenses totales à budgétiser pour appliquer les résolutions, en millions USD : Les dépenses afférentes aux deux projets de résolution sont déjà prévues dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023. Les dépenses afférentes à l'application des résolutions seraient couvertes dans le coût moyen des postes sur lequel repose la planification du personnel pour le budget programme révisé approuvé. Étant donné que celui-ci est réparti entre tous les résultats et niveaux de l'Organisation, les ressources supplémentaires requises aux fins de ces résolutions sont déjà couvertes dans le même budget programme révisé approuvé. Il est à noter que le coût des traitements est toujours soumis à une certaine variabilité en raison, entre autres facteurs, de l'ajustement de poste, des taux de change et de la situation des différents membres du personnel en termes de personnes à charge et de droits à l'allocation pour frais d'études des enfants. Ces coûts supplémentaires seront absorbés dans les fluctuations du budget global alloué aux traitements et dans le coût moyen des postes. |

| | |
|------------|--|
| 2.a | Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD : Sans objet |
| 2.b | Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD : Sans objet |
| 3. | Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD : Sans objet |
| 4. | Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD : Sans objet |
| 5. | Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application des résolutions lors de l'exercice en cours, en millions USD : <ul style="list-style-type: none">– Ressources disponibles pour financer les résolutions lors de l'exercice en cours : Sans objet– Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : Sans objet– Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet |

= = =